

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-507 du 15 Décembre 1988

chargeant le Camarade Irénée ZINSOU, Ministre du Travail, et des Affaires Sociales de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Santé Publique pour compter du 14 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

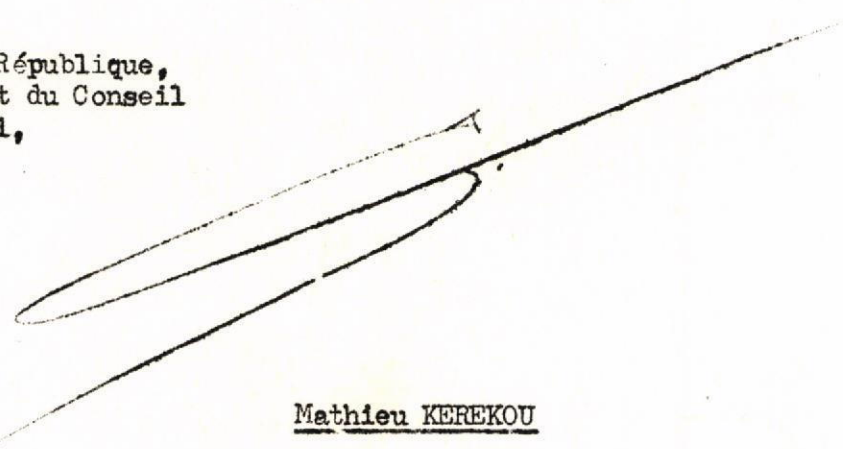
DECRETE :

Article 1er:- pour compter du 14 Décembre 1988, le Camarade Irénée ZINSOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant la période de congé du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Décembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 C SA/CC 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2 MSP-MTAS 6 Autres
Ministères 14 DPE - DLC - INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-